

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Le présent rapport sera distribué dans tous les foyers par média poste et il sera sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 1 704 478 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 1 489 680 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, autres frais) les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 32 443 \$.

En raison de divers ajustements au rapport financiers 2024, le surplus de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2024 se chiffre à 533 614 \$.

Au 31 décembre 2024, l'endettement total net à long terme atteignait 844 358 \$.

Résumé du rapport financier 2024

Revenus de fonctionnement	1 704 478 \$
Charges (dépenses)	1 489 680 \$
Revenus d'investissement	2 785 851 \$
Affectation aux investissements	238 007 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice financier à des fins fiscales	32 443 \$

Selon les états financiers déposés et vérifiés, le rapport financier 2024 démontre que la Municipalité est en bonne situation financière grâce au suivi serré du budget et de l'efficacité des différentes décisions menant à une saine gestion des actifs municipaux.

Rapport du vérificateur

Les états financiers de l'année 2024 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétreault, CPA inc.

Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280« Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le traitement des élus

La loi prévoit que le rapport des faits saillants doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité.

Par souci de transparence, voici la rémunération annuelle des membres du conseil pour l'année 2024.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2024

	Maire	Conseillers
Rémunération annuelle de base	8 593.76 \$	2 750.96 \$
Allocation de dépenses	4 296.88 \$	1 375.48 \$

En conclusion, la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery bénéficie d'une bonne situation financière due à un suivi serré des dépenses face aux revenus. Alors, pour l'année en cours, le principal défi sera d'assurer la continuité des services à la population.

J'en profite, au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, pour souligner le travail et les efforts de la direction et des employés municipaux ainsi que l'apport des bénévoles qui contribue au bien-être de leur collectivité tout au long de l'année.

Cordialement,



André Rioux
Maire de Saint-Marc-de-Figuery